

États financiers de la

**SOCIÉTÉ DU PALAIS DES
CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ
URBAINE DE TORONTO**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2024



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Société
du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
et au ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints de l'entité au 31 mars 2024 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Observations – référentiel d'information financière

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui décrit le référentiel d'information financière applicable et l'usage prévu pour les états financiers.

En conséquence, il est possible que ces états financiers ne puissent se prêter à un usage autre.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



Page 3

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.M.L. / S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 12 juin 2024

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la situation financière

Au 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 007 598 \$	23 502 460 \$
Acomptes des clients (note 3)	16 952 072	19 794 617
Débiteurs (note 9)	3 791 335	2 819 096
	<u>57 751 005</u>	<u>46 116 173</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	10 651 611	8 331 403
Revenus reportés (note 3)	16 952 072	19 794 617
Avantages sociaux futurs (note 7)	819 100	204 900
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	36 745 109	37 738 220
	<u>65 167 892</u>	<u>66 069 140</u>
Dette nette	(7 416 887)	(19 952 967)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 4)	155 849 412	162 338 182
Stocks	753 965	697 733
Charges payées d'avance	1 476 654	1 306 494
	<u>158 080 031</u>	<u>164 342 409</u>
Engagements (note 10)		
Excédent accumulé (note 6)	150 663 144 \$	144 389 442 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


_____, administrateur


_____, administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	31 mars 2024	31 mars 2024	31 mars 2023
	Montants budgétés [Note 2 I)]	Résultats réels	Résultats réels
Revenus			
Aliments et boissons	22 098 200 \$	27 400 091 \$	18 458 611 \$
Location d'installations	16 766 400	18 424 182	16 229 596
Stationnement	11 700 000	12 534 315	11 444 845
Commissions	5 971 000	7 576 717	5 805 460
Communications	2 484 900	2 678 584	1 884 957
Apports en capital	993 100	993 111	993 111
Paievements de transfert (note 10)	—	—	1 791 924
Autres	4 138 600	6 873 607	4 123 775
Montant total des revenus	64 152 200	76 480 607	60 732 279
Charges (note 8)			
Aliments et boissons	18 174 700	20 896 659	14 663 565
Location d'installations	5 456 800	4 624 132	3 760 370
Stationnement	3 209 500	2 959 206	2 634 354
Communications	845 700	840 213	811 377
Services événementiels	665 700	822 495	528 541
Charges générales et administratives	7 805 800	10 092 445	8 630 942
Ventes et commercialisation	2 749 600	4 374 322	13 208
Services d'ingénierie	5 955 900	5 966 828	5 171 528
Énergie	2 792 300	2 517 206	2 243 604
Autres	3 569 900	3 763 180	3 140 798
Amortissement	11 523 000	10 850 219	10 724 437
Total des charges	62 748 900	67 706 905	52 322 724
Excédent de l'exercice	1 403 300	8 773 702	8 409 555
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	144 389 400	144 389 442	138 479 887
Distribution (note 6)	(2 500 000)	(2 500 000)	(2 500 000)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	143 292 700 \$	150 663 144 \$	144 389 442 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	31 mars 2024	31 mars 2023
	Résultats réels	Résultats réels
Excédent de l'exercice	8 773 702 \$	8 409 555 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 361 449)	(3 071 523)
Amortissement des immobilisations corporelles	10 850 219	10 724 437
	15 262 472	16 062 469
Acquisition de stocks	(8 632 726)	(5 678 873)
Acquisition de charges payées d'avance	(2 859 597)	(2 158 641)
Consommation des stocks	8 576 494	5 548 332
Utilisation de charges payées d'avance	2 689 437	1 533 451
Distribution	(2 500 000)	(2 500 000)
Variation de la dette nette	12 536 080	12 806 738
Dette nette à l'ouverture de l'exercice	(19 952 967)	(32 759 705)
Dette nette à la clôture de l'exercice	(7 416 887) \$	(19 952 967) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	8 773 702 \$	8 409 555 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	10 850 219	10 724 437
Avantages sociaux futurs	614 200	(760 300)
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(993 111)	(993 111)
	19 245 010	17 380 581
Variation des actifs et des passifs hors trésorerie		
Débiteurs	(972 239)	(2 153 995)
Stocks	(56 232)	(130 541)
Charges payées d'avance	(170 160)	(625 190)
Revenus reportés et acomptes des clients	–	(533 769)
Créditeurs et charges à payer	2 320 208	3 721 153
	20 366 587	17 658 239
Activités de financement		
Distribution (note 6)	(2 500 000)	(2 500 000)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 361 449)	(3 071 523)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	13 505 138	12 086 716
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	23 502 460	11 415 744
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	37 007 598 \$	23 502 460 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») a été constituée en société sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* de 1988 et est soumise à l'autorité du gouvernement de la Province d'Ontario par l'entremise du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture de l'Ontario (le « MIPSTC »). En vertu de cette même loi, la Société est considérée comme un organisme de la Couronne et elle est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

La Société exploite des installations qui peuvent accueillir des congrès, des salons professionnels, des salons à l'intention des consommateurs, des événements mis sur pied par des entreprises et des événements où sont servis des aliments et des boissons. Elle exploite aussi des stationnements.

1. Mode de présentation

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers soient établis conformément aux normes comptables utilisées par la Province d'Ontario, c'est-à-dire les normes comptables canadiennes pour le secteur public (« SP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP »), et prévoit que des changements à ces normes pourraient être nécessaires en raison de la réglementation.

Le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière* exige que les paiements de transfert utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables soient comptabilisés en tant qu'apports reportés et soient inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes. Cette exigence comptable n'est pas conforme aux exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que les paiements de transfert soient comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont approuvés par les cédants et que les critères d'admissibilité sont remplis, à moins que le paiement de transfert ne contienne une clause créant un passif, auquel cas il est considéré comme un revenu au cours de l'exercice où le passif est éteint.

Par conséquent, les présents états financiers ont été établis conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière*.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables

a) Constatation des revenus

Les revenus tirés d'opérations avec obligations de prestation sont comptabilisés lorsque la Société remplit l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur.

Les revenus tirés d'opérations avec obligations de prestation comprennent les revenus que génèrent la vente d'aliments et de boissons, la location d'installations, le stationnement, les communications, les commissions et les autres revenus.

Les autres revenus comprennent les revenus gagnés des placements à court terme, des licences, de la location de matériel, des services d'assainissement et de la publicité.

Les revenus tirés d'opérations sans obligations de prestation sont comptabilisés lorsque la Société a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'elle identifie une transaction passée ou un événement passé qui donne lieu à un actif. La Société ne perçoit aucun revenu provenant d'opérations sans obligations de prestation.

b) Acomptes des clients

Les acomptes des clients s'entendent des montants en trésorerie reçus aux fins de l'utilisation future des installations de la Société.

c) Paiements de transfert

Les paiements de transfert reçus assortis ou non de critères d'admissibilité, mais assortis de stipulations, sont comptabilisés durant l'exercice au cours duquel le transfert est autorisé et où tous les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif. Un passif comptabilisé en lien avec les paiements de transfert doit être diminué et un montant équivalent de revenu doit être comptabilisé à mesure que le passif est réglé.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Apports reportés liés aux immobilisations corporelles

Le financement fourni par la Province d'Ontario utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est inscrit à titre d'apports reportés. Ces montants sont inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes, la variation annuelle de celles-ci ayant été comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas affectables au règlement des passifs existants et sont destinés à être utilisés à des fins de prestation de services. Leurs durées de vie utile s'étendent au-delà de la clôture de l'exercice en cours et ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Les actifs non financiers comprennent :

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé selon la méthode linéaire sur les durées de vie utiles prévues suivantes :

Bâtiment	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location ou durée d'utilité si elle est inférieure – de 5 à 20 ans

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Actifs non financiers (suite)

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation dès que les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou dès que la valeur des avantages économiques futurs liés à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette. La Société réduit le coût d'une immobilisation corporelle lorsqu'elle peut établir qu'il y a lieu de s'attendre à ce que la diminution des avantages économiques futurs soit permanente.

Les immobilisations incorporelles ont une durée de vie de six ans et elles sont amorties selon la méthode linéaire.

ii) Stocks

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

f) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du compte du client lorsque les services sont rendus.

g) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse un certain nombre d'estimations et pose diverses hypothèses relatives aux valeurs comptables de l'actif et du passif et à la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et aux valeurs comptables des revenus et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

h) Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les acomptes des clients et les créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des acomptes des clients et des créditeurs et charges à payer avoisine leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces actifs et passifs financiers.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse et des fonds déposés auprès d'une grande institution financière.

Le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie comprend des placements d'un montant de 24 583 334 \$ (15 666 666 \$ en 2023), dont la date d'échéance est inférieure ou égale à trois mois. Les placements comprennent des certificats de placement garanti à court terme.

j) Prestations de retraite du personnel

La Société offre un régime de retraite agréé qui comporte un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Dans le cas du volet à prestations déterminées, les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Le volet à prestations déterminées du régime fournit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et sur la meilleure moyenne des gains ouvrant droit à pension. La Société a d'autres ententes sur les avantages du personnel aux termes desquelles certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société. En outre, la Société a établi un régime d'allocations de retraite non capitalisé à l'intention d'un président et chef de la direction retraité. Celui-ci sera payé selon des versements mensuels à montant fixe qui cesseront le 1^{er} décembre 2025. La Société a également établi une convention de retraite aux termes de laquelle des prestations de conjoint sont versées au bénéficiaire d'un ancien dirigeant pour le reste de sa vie.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

j) Prestations de retraite du personnel (suite)

La Société comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des conventions de retraite correspond à la date de clôture d'exercice de la Société, et l'évaluation du régime de retraite à prestations déterminées est faite en date du 31 décembre.

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs des régimes découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes sur une période donnée et le taux de rendement prévu pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs sont amortis sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés.

k) Informations sur les apparentés

Il y a apparentés lorsqu'une partie a la capacité d'exercer un contrôle exclusif ou partagé sur une autre. Les principaux dirigeants et leurs proches parents, ainsi que les entités sur lesquelles ils exercent un contrôle exclusif ou partagé comptent également au nombre des apparentés. Les opérations entre apparentés sont déclarées si elles sont conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et si elles ont des incidences significatives sur les états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

l) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été tirés du plan d'affaires et stratégique rédigé par la direction, qui a été approuvé par le conseil d'administration le 14 décembre 2022.

m) Normes comptables récemment adoptées

La Société a adopté les nouvelles normes comptables pour le secteur public (« SP ») suivantes pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

- i) Le chapitre SP 3400, *Revenus*, établit un cadre unique aux fins de la différenciation des revenus dans le but d'assurer une meilleure uniformité de la comptabilisation et de l'évaluation des revenus. Cette norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023.
- ii) La Note d'orientation du secteur public NOSP-8, *Éléments incorporels achetés*, autorise les entités du secteur public à comptabiliser les éléments incorporels acquis dans le cadre d'une opération avec contrepartie. Cette note d'orientation est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023.
- iii) Le chapitre SP 3160, *Partenariats public-privé*, établit de nouvelles exigences en matière de comptabilisation, d'évaluation et de classification des infrastructures acquises dans le cadre d'un partenariat public-privé. Cette note d'orientation est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023.

L'adoption de ces nouvelles normes comptables n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

n) Normes comptables futures

Les normes comptables du secteur public qui suivent n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et n'ont pas été appliquées. La direction évalue actuellement l'incidence de ces mises à jour des normes sur les états financiers futurs de la Société.

- i) Le cadre conceptuel révisé remplacera les chapitres SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et SP 1100, *Objectifs des états financiers*. Le cadre conceptuel en 10 chapitres définit et développe les caractéristiques des entités du secteur public et leurs objectifs en matière d'information financière. Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2026.
- ii) Le chapitre 1202, *Présentation des états financiers*, remplacera l'actuel chapitre 1201, *Présentation des états financiers*. Le nouveau chapitre s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2026 afin de coïncider avec l'adoption du cadre conceptuel révisé.
- iii) Le chapitre SP 3251, *Avantages sociaux*, remplacera les chapitres actuels SP 3250, *Avantages de retraite*, et SP 3255, *Avantages postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et prestations de cessation d'emploi*. Le chapitre proposé aurait pour effet que les entités du secteur public comptabilisent immédiatement l'incidence des réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies dans l'état de la situation financière. Les entités du secteur public évalueront également la situation de capitalisation de leurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi afin de déterminer le taux approprié pour l'actualisation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Il s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2026.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

3. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent des montants en trésorerie reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société de 16 952 072 \$ (19 794 617 \$ en 2023).

4. Immobilisations corporelles

2024	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiment	255 870 775 \$	121 263 074 \$	134 607 701 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	50 938 956	44 540 582	6 398 374
Améliorations locatives	82 419 309	67 674 149	14 745 160
Immobilisations incorporelles	162 500	64 323	98 177
	389 391 540 \$	233 542 128 \$	155 849 412 \$
2023	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiment	255 179 193 \$	115 593 289 \$	139 585 904 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	48 987 896	43 022 219	5 965 677
Améliorations locatives	80 852 884	64 205 085	16 647 799
Immobilisations incorporelles	162 500	23 698	138 802
	385 182 473 \$	222 844 291 \$	162 338 182 \$

Au cours de l'exercice, les entrées d'immobilisations corporelles se sont établies à 4 361 449 \$ (3 071 523 \$ en 2023).

5. Remises gouvernementales

Les crédettes et charges à payer comprennent un montant de 936 301 \$ (406 749 \$ en 2023) au titre des remises gouvernementales exigibles liées aux taxes de vente fédérales et provinciales, aux cotisations sociales et aux cotisations pour les soins de santé.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

6. Excédent accumulé

L'excédent accumulé total comprend le surplus d'apport, la distribution accumulée et l'excédent de l'exercice, comme suit :

	Surplus d'apport	Distribution accumulée	Excédent annuel accumulé	Excédent accumulé total
Solde au 31 mars 2023	142 850 705 \$	(109 500 000) \$	111 038 737 \$	144 389 442 \$
Distribution	–	(2 500 000)	–	(2 500 000)
Excédent de l'exercice	–	–	8 773 702	8 773 702
Solde au 31 mars 2024	142 850 705 \$	(112 000 000) \$	119 812 439 \$	150 663 144 \$

Le solde du surplus d'apport a été créé à la suite de la libération de la Société, le 30 mars 2003, par l'Office ontarien de financement (l'« OOF »), de toutes ses obligations aux termes du financement provisoire destiné aux travaux d'agrandissement.

La Société a convenu d'effectuer une distribution minimale annuelle à l'OOF d'un montant de 2 500 000 \$, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et moins tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF.

Le 29 mars 2024, la Société a effectué le versement d'une distribution de 2 500 000 \$ en se basant sur les résultats financiers de l'exercice 2024 (2 500 000 \$ pour l'exercice 2023). Depuis l'instauration de la politique en matière de distributions, la Société a versé au total 112 000 000 \$ en distributions (109 500 000 \$ en 2023).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

7. Avantages sociaux futurs

L'obligation au titre des prestations constituées aux termes du régime d'allocations de retraite au 31 mars 2024 se chiffre à 403 100 \$ (624 700 \$ en 2023). L'obligation au titre des prestations constituées aux termes de la convention de retraite au 31 mars 2024 se chiffre à 453 600 \$ (468 600 \$ en 2023). Les prestations de ces régimes ont cessé de s'accumuler.

Les plus récentes évaluations actuarielles du régime de retraite à prestations déterminées à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2021. La *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) exige que le régime de retraite à prestations déterminées fasse préparer un rapport d'évaluation actuarielle au moins tous les trois ans.

Les autres régimes de retraite n'ont pas d'exigences législatives concernant la fréquence de l'évaluation actuarielle. L'évaluation actuarielle des régimes d'avantages de retraite la plus récente est la suivante :

- a) autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi – 31 mars 2021;
- b) convention de retraite – 31 mars 2024;
- c) régime d'allocations de retraite – 31 mars 2024.

La Société a un déficit de 2 057 000 \$ (3 767 800 \$ en 2023) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. La perte actuarielle nette non amortie s'est établie à 1 237 900 \$ (3 562 900 \$ en 2023), ce qui a donné lieu à un passif de 819 100 \$ au titre des avantages sociaux futurs (204 900 \$ en 2023) inscrit dans les états financiers.

Actuellement, 60 salariés participent au régime à prestations déterminées et 215 salariés participent au régime à cotisations déterminées. En 2005, la Société a mis un terme au volet à prestations déterminées de son régime. Tous les nouveaux membres admissibles au régime doivent adhérer au volet à cotisations déterminées du régime. Au 31 mars 2024, le régime à cotisations déterminées était entièrement capitalisé.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société :

	2024			2023		
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total
Charges au titre du régime à prestations déterminées						
Coûts des prestations de l'exercice	1 165 900 \$	44 500 \$	1 210 400 \$	1 150 600 \$	42 600 \$	1 193 200 \$
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	369 200	(18 700)	350 500	(721 500)	23 700	(697 800)
Cotisations des salariés	(109 400)	–	(109 400)	(90 000)	–	(90 000)
Charges au titre du régime à prestations déterminées	1 425 700	25 800	1 451 500	339 100	66 300	405 400
Charges d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées						
Coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées	2 428 000	82 400	2 510 400	2 214 400	76 300	2 290 700
Rendement prévu des actifs des régimes	(2 314 700)	(11 900)	(2 326 600)	(2 317 800)	(13 000)	(2 330 800)
Charges (produits) d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées	113 300	70 500	183 800	(103 400)	63 300	(40 100)
Charges totales au titre du régime à prestations déterminées	1 539 000	96 300	1 635 300	235 700	129 600	365 300
Coût du régime à cotisations déterminées	739 200	–	739 200	670 000	–	670 000
Charges totales au titre des régimes	2 278 200 \$	96 300 \$	2 374 500 \$	905 700 \$	129 600 \$	1 035 300 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

7. Avantages sociaux futurs (suite)

	2024			2023		
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture de l'exercice	48 758 600 \$	2 090 000 \$	50 848 600 \$	41 833 600 \$	2 429 900 \$	44 263 500 \$
Coûts des prestations de l'exercice en cours	1 165 900	44 500	1 210 400	1 150 600	42 600	1 193 200
Coût financier	2 428 000	82 400	2 510 400	2 214 400	76 300	2 290 700
Prestations versées	(1 561 800)	(319 600)	(1 881 400)	(1 568 200)	(317 800)	(1 886 000)
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	50 790 700 \$	1 897 300 \$	52 688 000 \$	43 630 400 \$	2 231 000 \$	45 861 400 \$
Actifs prévus des régimes						
Actifs réels des régimes à l'ouverture de l'exercice	46 525 900 \$	554 900 \$	47 080 800 \$	46 513 500 \$	601 200 \$	47 114 700 \$
Cotisations de l'employeur	765 300	267 700	1 033 000	796 700	266 500	1 063 200
Cotisations des salariés	109 400	–	109 400	121 900	–	121 900
Rendement prévu des actifs des régimes	2 314 700	11 900	2 326 600	2 317 800	13 000	2 330 800
Prestations versées	(1 561 800)	(319 600)	(1 881 400)	(1 568 200)	(317 800)	(1 886 000)
Actifs prévus des régimes à la clôture de l'exercice	48 153 500 \$	514 900 \$	48 668 400 \$	48 181 700 \$	562 900 \$	48 744 600 \$
Amortissement des gains sur l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées	50 790 700 \$	1 897 300 \$	52 688 000 \$	43 630 400 \$	2 231 000 \$	45 861 400 \$
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	50 790 700	1 868 400	52 659 100	48 758 600	2 090 000	50 848 600
Ajustements liés à l'expérience	– \$	28 900 \$	28 900 \$	(5 128 200) \$	141 000 \$	(4 987 200) \$
Amortissement annuel sur la DMERCA	– \$	4 600 \$	4 600 \$	(824 500) \$	19 300 \$	(805 200) \$
Amortissement des gains sur les actifs des régimes						
Solde de clôture prévu des actifs des régimes	48 153 500 \$	514 900 \$	48 668 400 \$	48 204 200 \$	563 300 \$	48 767 500 \$
Actifs réels des régimes	50 084 600	517 500	50 602 100	46 525 900	554 900	47 080 800
Ajustements liés à l'expérience	1 931 100 \$	2 600 \$	1 933 700 \$	(1 678 300) \$	(8 400) \$	(1 686 700) \$
Amortissement annuel sur la DMERCA	310 500 \$	300 \$	310 800 \$	(269 800) \$	(800) \$	(270 600) \$
Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites dans les états de la situation financière						
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	50 790 700 \$	1 868 400 \$	52 659 100 \$	48 758 600 \$	2 090 000 \$	50 848 600 \$
Actifs réels des régimes	(50 084 600)	(517 500)	(50 602 100)	(46 525 900)	(554 900)	(47 080 800)
Déficit	706 100	1 350 900	2 057 000	2 232 700	1 535 100	3 767 800
Gains actuariels non amortis (pertes actuarielles non amorties)	(1 515 500)	277 600	(1 237 900)	(3 838 300)	275 400	(3 562 900)
Passif au titre des prestations constituées	(809 400) \$	1 628 500 \$	819 100 \$	(1 605 600) \$	1 810 500 \$	204 900 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour comptabiliser les régimes sont les suivantes :

	2024		2023	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Taux d'actualisation	5,00 %	4,40 % – 4,90 %	5,00 %	2,90 % – 4,50 %
Rendement prévu des actifs des régimes	5,00 %	2,25 %	5,00 %	2,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Taux d'indexation	1,30 %	1,30 %	1,30 %	1,30 %
DMERCA (en années)	6,2	9,0 – 9,3	6,2	9,0 – 9,9

Le tableau qui suit présente les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 mars :

	2024	2023
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	5,08 %	4,86 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	4,05 %	4,05 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2031	2040

8. Charges

Les charges correspondent aux coûts des biens ou des services acquis pendant l'exercice que les paiements aient été faits ou que les factures aient été reçues.

Les charges comprennent des salaires, des avantages sociaux (dont des avantages sociaux futurs) et des indemnités de cessation d'emploi de 30 312 010 \$ (24 274 159 \$ en 2023). Les charges générales et administratives tiennent compte d'une provision d'un montant de 394 706 \$ (1 340 000 \$ en 2023) relative à des salaires, à des avantages et à des congés supplémentaires dans le cadre de négociations en cours avec les employés.

Les autres dépenses comprennent les frais d'assurance, les services de location de matériel, les services d'assainissement et les salaires et avantages sociaux liés à la prestation de ces services.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

9. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital

a) Instruments financiers

La norme comptable pour le secteur public 3450, *Instruments financiers*, exige qu'un organisme classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui comporte trois niveaux de données pouvant servir à évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données observables ou corroborées, autres que les données du niveau 1, telles que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou les données de marché observables sur pratiquement toute la durée des actifs et des passifs;
- Niveau 3 – les données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

Les actifs financiers de la Société inscrits à la juste valeur, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs et les acomptes des clients, sont classés au niveau 1.

Les passifs financiers de la Société sont comptabilisés au coût amorti, y compris les créditeurs et charges à payer.

Aux 31 mars 2024 et 2023, aucun instrument financier n'avait été classé au niveau 2 ou au niveau 3.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification au classement des actifs financiers et des passifs financiers aux trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des acomptes des clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer avoisine leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

9. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

b) Gestion des risques

En raison de ses activités, la Société est exposée aux risques financiers suivants : le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction de la Société est responsable de la gestion des risques et elle repère et évalue les risques financiers. Les risques importants font l'objet d'un suivi et sont abordés avec le comité des finances et d'audit du conseil d'administration. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer ses risques.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie détenue auprès des banques et des institutions financières ainsi que des débiteurs. La gestion du risque de crédit de la contrepartie a pour objectif de prévenir les pertes liées aux actifs financiers. La Société évalue la qualité de ses contreparties en tenant compte de leur solvabilité et de leur réputation, l'expérience passée et d'autres facteurs.

Le classement chronologique des débiteurs se présente comme suit :

	2024	2023
Courant	1 396 349 \$	1 406 404 \$
En souffrance depuis moins de 30 jours	1 223 052	909 120
En souffrance depuis plus de 30 jours	432 000	24 887
Moins le compte de correction de valeur pour créances douteuses	(54 361)	(39 402)
Total des créances clients	2 997 040	2 301 009
Débiteurs non commerciaux	794 295	518 087
	3 791 335 \$	2 819 096 \$

Les valeurs comptables des débiteurs représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

9. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

b) Gestion des risques (suite)

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle d'obligations financières plus élevées que les actifs financiers qui pourraient venir à échéance à tout moment donné. La gestion du risque de liquidité de la Société a pour objectif de maximiser les réserves de trésorerie disponibles afin qu'elle puisse être en mesure de respecter ses obligations en matière de liquidité lorsque celles-ci viennent à échéance.

Les passifs financiers de la Société, y compris les créiteurs et charges à payer, viennent habituellement à échéance à moins de un an.

c) Gestion du capital

La gestion du capital de la Société a pour objectif de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation et de verser des distributions à l'OOF.

10. Engagements

La Société s'est engagée dans divers contrats de location-exploitation avec des fournisseurs (à l'exclusion des charges liées aux aires communes) et les engagements sont les suivants :

2025	5 697 765 \$
2026	1 865 221
2027	1 253 021
2028	368 902
2029	298 575
Par la suite	3 066 772
	<hr/>
	12 550 256 \$

La distribution annuelle minimale de la Société de 2 500 000 \$ devant être versée à l'OOF (note 6) a été exclue du tableau des engagements énoncés ci-dessus.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

10. Engagements (suite)

La Société a conclu un contrat de location-exploitation à valeur nominale avec la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario ») relativement à une parcelle de terrain sur laquelle est située une gare de triage. Le 10 mai 2023, la Société a reçu la confirmation d'Infrastructure Ontario que le contrat de location-exploitation a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2026, selon les mêmes modalités et conditions. Les états financiers actuels ne comprennent pas d'actifs, de passifs, de revenus ou de charges à ce chapitre et ne présentent que le contrat de location-exploitation à valeur nominale.

La Société a reçu des paiements de transfert d'un montant de néant (1 733 900 \$ en 2023) pour l'aménagement du terrain de la gare de triage en location. Ces paiements de transfert n'étaient pas soumis à des critères d'admissibilité et ont été comptabilisés en tant que revenu au moment de l'autorisation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.